

Budget

EXPRESS

26 mars 2009

DISCOURS SUR LE BUDGET PROVINCIAL DE L'ONTARIO

- **Mesures fiscales**

Baisses d'impôt et réforme
de la taxe de vente au détail...
tout ça en 2010

- **Analyse budgétaire**

Une longue enfilade
de déficits...

*Le gouvernement opte pour la
modernisation des infrastructures
et une meilleure compétitivité
fiscale*



Desjardins

Vice-présidence Fiscalité
Vice-présidence Études économiques

www.desjardins.com/economie

Le ministre des Finances de l'Ontario, monsieur Dwight Duncan, a déposé cet après-midi le budget 2009 du gouvernement de l'Ontario. Ce budget, comporte quelques mesures fiscales importantes dont une baisse de l'impôt des particuliers et une baisse de l'impôt des sociétés. Toutefois, la mesure qui retient le plus l'attention est la réforme complète de la taxe de vente au détail, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2010. La taxe de vente de l'Ontario sera harmonisée à la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale et le taux combiné de la taxe sera de 13 % soit une composante de 5 % pour le fédéral et 8 % pour l'Ontario..

MESURE AFFECTANT DESJARDINS

Baisse de l'impôt sur le revenu des sociétés

Le gouvernement propose de réduire graduellement les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés et d'éliminer la surtaxe applicable au revenu excédant le montant admissible à la déduction accordée aux petites entreprises à compter du 1^{er} juillet 2010. La réduction s'effectuera de la façon suivante :

Date	Taux (en pourcentage)			
	Général	Fabrication- transformation ¹	Petites entreprises ²	Surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises ³
Actuelle	14	12	5,5	4,25
Le 1 ^{er} juillet 2010	12	10	4,5	0
Le 1 ^{er} juillet 2011	11,5	10	4,5	0
Le 1 ^{er} juillet 2012	11	10	4,5	0
Le 1 ^{er} juillet 2013	10	10	4,5	0

¹ Revenus des secteurs de la fabrication et de la transformation, de l'exploitation minière, de l'exploitation forestière, de l'agriculture ou de la pêche.

² Applicable à la première tranche de revenus d'exploitation active de 500 000 \$ des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC).

³ Applicable aux revenus imposables entre 500 000 \$ et 1,5 million de dollars des SPCC.

Nota : Les réductions proposées des taux d'imposition seraient calculées au prorata pour les années d'imposition chevauchant les dates d'entrée en vigueur.

De plus, afin de réduire le nombre de petites et moyennes entreprises assujetties à l'impôt minimum sur les sociétés, il est proposé, pour les années d'imposition se terminant après le 30 juin 2010 de réduire le taux de 4 % à 2,7 %. Cette réduction du taux sera calculée au prorata pour les années d'imposition chevauchant la date d'entrée en vigueur.

Également, il est proposé de hausser les seuils à partir desquels les sociétés paient de l'impôt minimum. Ainsi, les sociétés et les groupes de sociétés ne paieront pas d'impôt minimum si leur actif total est inférieur à 50 M\$ (actuellement 5 M\$) ou si leurs revenus bruts annuels sont de moins de 100 M\$ (actuellement 10 M\$).

Réforme de la taxe de vente au détail (TVD)

Principe

Le gouvernement propose de convertir la TVD en taxe sur la valeur ajoutée et de la combiner avec la taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral pour créer, à compter du 1^{er} juillet 2010, une taxe de vente unique administrée par le gouvernement fédéral.

Le taux combiné de cette taxe serait de 13 %. La portion provinciale de ce taux s'établirait à 8 %, soit l'équivalent de la TVD générale actuelle, et la portion fédérale serait de 5 %.

Dans le but d'en simplifier l'administration, la taxe de vente unique appliquerait en général les mêmes règles et la même assiette fiscale que la TPS fédérale. Cela permettrait d'alléger considérablement le fardeau administratif des sociétés qui doivent actuellement se conformer à deux séries de règles fiscales distinctes.

Ainsi, les règles sur le crédit de taxe sur intrants et sur la notion de petit fournisseur (30 000 \$) s'appliqueront de la même façon qu'aux fins de la TPS.

De plus, la plupart des services financiers seront exonérés de la TPS; par conséquent, un crédit de taxe sur les intrants ne pourra pas être demandé relativement à ces services.

Vice-présidence Fiscalité

Restrictions temporaires des crédits de taxe sur les intrants

Les grandes entreprises (dont les ventes taxables annuelles dépassent 10 M\$) ne pourraient pas demander de crédits de taxe sur certains intrants (par exemple : automobile, frais de représentation, électricité). Ces restrictions, qui s'apparentent à celles qui s'appliquent aux remboursements de taxe sur les intrants (RTI) en vigueur au Québec, seraient temporaires et s'appliqueraient, durant la phase de mise en oeuvre de la taxe de vente unique, à la portion provinciale de la taxe uniquement. Après 5 ans, la province retirerait graduellement, sur une période de 3 ans, la restriction aux crédits de taxe sur les intrants.

Remboursement pour habitations neuves

Le gouvernement propose la création d'un nouveau remboursement pour habitations neuves équivalant à 75 % de la portion provinciale de la taxe (soit 6 % du prix d'achat de l'habitation) dans le cas des habitations de moins de 400 000 \$ et qui diminuerait dans le cas des habitations dont le prix d'achat se situe entre 400 000 \$ et 500 000 \$.

Tout comme aux fins de la TPS, la taxe de vente unique ne s'appliquerait pas aux ventes d'immeubles d'habitation usagés.

Véhicules routiers d'occasion achetés de particuliers

L'Ontario continuerait de percevoir une taxe de vente sur les véhicules routiers d'occasion achetés de particuliers, semblable à celle que perçoivent d'autres provinces. Cela aiderait à faire en sorte que les particuliers ne soient pas avantagés par rapport aux concessionnaires d'automobiles au moment de vendre des véhicules d'occasion.

Soutien à la transition pour petites entreprises

La plupart des entreprises, autres que les institutions financières, qui affichent des ventes taxables annuelles de moins de 2 M\$ seraient admissibles à un crédit à la transition pouvant aller jusqu'à 1 000 \$.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, l'Ontario offre une indemnité aux vendeurs qui perçoivent et remettent la TVD. La transition à la taxe de vente unique marquerait la fin de l'indemnité offerte aux vendeurs à compter du 1^{er} avril 2010.

Exonérations

Pour fournir des allègements ciblés tout en permettant l'administration commune des taxes de vente perçues en Ontario, la province détaxerait des biens comme les livres, les vêtements et chaussures pour enfants, les sièges de bébé et d'appoint pour les voitures, les couches et les produits d'hygiène féminine au moyen de remboursements au point de vente de la portion provinciale de la taxe. Les détaillants conserveraient également le droit de demander des crédits de taxe sur les intrants.

Organismes de services publics

Dans le but de neutraliser l'effet net de la nouvelle taxe, l'Ontario offrirait des remboursements sur sa portion de la taxe de vente unique pour les organismes de services publics (municipalités, hôpitaux, universités, collèges, conseils scolaires, organismes de bienfaisance et organismes à but non lucratif admissibles).

Soutien au tourisme

À l'heure actuelle, le gouvernement perçoit une taxe de vente au détail de 5 % sur le logement temporaire comme les chambres d'hôtel. Ce taux passerait à 8 % au moment de l'entrée en vigueur de la taxe de vente unique. Le revenu supplémentaire sera affecté à la promotion des régions touristiques de l'Ontario, une fois que ces régions auront été établies.

Maintien des taux actuels de taxation de certaines polices d'assurance

À l'heure actuelle, la TVD est perçue sur les primes de certains types d'assurance, comme les régimes d'assurance collective. Après transition à la taxe de vente unique, l'Ontario maintiendrait une taxe de vente provinciale de 8 % sur les produits d'assurances actuellement taxables. Les primes d'assurance-automobile continueraient d'être exonérées de la taxe de vente.

Maintien des niveaux actuels de revenus tirés des ventes d'alcool

Actuellement, la province perçoit une TVD de 10 % sur les boissons alcoolisées vendues dans des établissements titulaires de permis et une TVD de 12 % sur les boissons alcoolisées vendues par des détaillants. Dans le cadre de la taxe de vente unique, le taux provincial de taxation de ces produits passerait à 8 %. Le gouvernement propose de rajuster les frais et droits qu'il perçoit actuellement sur l'alcool pour améliorer la structure de fonctionnement et la clarté sur le plan législatif.

Renseignements supplémentaires

Le gouvernement publiera dans les prochains mois des renseignements supplémentaires sur la conception technique et les règles associées à la transition pour aider les contribuables et les entreprises à prendre les mesures nécessaires afin d'intégrer les changements proposés. Le gouvernement formera aussi un comité de mise en oeuvre pour faciliter la transition vers la taxe de vente unique.

Amélioration de l'accès aux fonds immobilisés

À compter du 1^{er} janvier 2010, la proportion de l'argent pouvant être débloquée à l'achat d'un nouveau Fonds de revenu viager (FRV) passera de 25 % à 50 %. Les titulaires d'un nouveau FRV auraient l'occasion de retirer une somme supplémentaire équivalant à 25 % du montant transféré précédemment à leur FRV existant. Les anciens FRV et fonds de revenu de retraite immobilisés (FRRI) seraient modifiés pour tenir compte de la mise à jour des règles régissant les nouveaux FRV.

Comptes d'épargne libres d'impôt (CELI)

Le gouvernement propose de modifier la *Loi portant réforme du droit des successions* pour permettre, comme pour un REER, la désignation d'un bénéficiaire pour un CELI. La désignation fera en sorte que le CELI ne sera pas assujéti à l'impôt sur l'administration des successions.

Mesures d'harmonisation avec le budget fédéral

- ✓ hausse à 25 000 \$ du retrait maximal dans le cadre du RAP;
- ✓ possibilité de déduire, dans le revenu du décédé, la perte de valeur d'un REER ou d'un FERR après le décès;
- ✓ déduction pour amortissement accéléré au taux de 100 % pour les ordinateurs acquis après le 27 janvier 2009 et avant février 2011.

Réforme des régimes de retraite

Dans le cadre de la réforme des régimes de retraite, le gouvernement propose un allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité, rétroactivement au 30 septembre 2008. Ainsi, l'administrateur du régime de retraite pourrait choisir :

- ✓ de consolider les calendriers des paiements de solvabilité de façon à établir un nouveau calendrier de paiements d'une durée de 5 ans;
- ✓ de reporter d'un an après la date d'évaluation le début des nouveaux paiements spéciaux évalués sur une base de permanence et des paiements spéciaux de solvabilité mentionnés dans le rapport d'évaluation;
- ✓ sous réserve du consentement des bénéficiaires du régime, de prolonger d'un maximum de 10 ans le calendrier des paiements de solvabilité si le rapport fait état d'un nouveau déficit de solvabilité.

De plus, pour protéger les prestations, la suspension des cotisations serait interdite au cours des exercices se terminant entre 2010 et 2012, sauf à certaines conditions.

MESURE AFFECTANT LES PARTICULIERS

Baisse d'impôt des particuliers

En 2010, l'impôt des particuliers serait réduit de la façon suivante :

Revenu imposable ¹	Taux actuel (2009)	Taux proposé (2010)
0 \$ - 36 848 \$	6,05	5,05
36 848 \$ - 73 698 \$	9,15	9,15
> 73 698 \$	11,16	11,16

¹ Les seuils de revenu imposable seraient rajustés en 2010 et les années suivantes en fonction de l'inflation en Ontario.

Comme la plupart des crédits non remboursables de l'Ontario sont calculés en multipliant un montant de crédit (par exemple, le montant personnel de base) par le taux de la première tranche d'imposition, le calcul de ces crédits non remboursables ainsi que la 1^{ère} tranche de 200 \$ des dons de bienfaisance seront rajustés pour que ces montants des crédits soient multipliés par 5,05 %. De plus, le calcul de l'impôt minimum de l'Ontario serait modifié en conséquence.

En 2009, l'Ontario perçoit une surtaxe de 20 % sur l'impôt de base de plus de 4 257 \$ et de 36 % sur l'impôt de base de plus de 5 370 \$. À compter de 2010, ces seuils seront respectivement réduits à 3 978 \$ et 5 091 \$.

Crédit d'impôt pour dividendes de l'Ontario

Les taux¹ du crédit d'impôt pour dividendes provenant des sociétés canadiennes imposables seront modifiés comme suit, en fonction des réductions proposées au taux d'impôt sur le revenu des sociétés :

	Actuel		Proposé
	2009	2010 ²	2010 ²
Dividendes admissibles (généralement payés par les grandes sociétés)	7,4	7,7	6,4
Dividendes autres que les dividendes admissibles	5,13	5,13	4,5

¹ Taux appliqué au montant imposable du dividende.

² En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010.

Prestation de transition à la taxe de vente de l'Ontario

Afin de permettre une meilleure transition vers le nouveau régime de taxe de vente, un allègement sera consenti aux particuliers admissibles âgés de 18 ans ou plus. L'allègement s'établira de la façon suivante :

Mois du paiement	Personnes seules		Chefs de famille monoparentale ou couples	
	Prestation maximale	Fourchette d'élimination progressive	Prestation maximale	Fourchette d'élimination progressive
Juin 2010	100 \$	80 000 \$ - 82 000 \$	330 \$	160 000 \$ - 166 600 \$
Décembre 2010	100 \$	80 000 \$ - 82 000 \$	335 \$	160 000 \$ - 166 700 \$
Juin 2011	100 \$	80 000 \$ - 82 000 \$	335 \$	160 000 \$ - 166 700 \$
Total	300 \$		1 000 \$	

Crédit de taxe de vente

Le budget propose un nouveau crédit permanent de taxe de vente sous forme de paiements anticipés qui remplacerait le crédit actuel, offert dans le cadre des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes. Le crédit de taxe de vente serait remboursable et payé chaque trimestre à compter de juillet 2010.

Le nouveau crédit de taxe de vente représenterait un allègement annuel d'au plus 260 \$ par adulte et enfant. Il serait réduit de 4 % de l'excédent du revenu familial redressé sur 20 000 \$ pour les personnes seules et sur 25 000 \$ pour les familles.

Crédit d'impôt foncier

Le crédit d'impôt foncier serait remplacé par un nouveau crédit d'impôt foncier remboursable, destiné aux locataires et aux propriétaires fonciers à faible et moyen revenu. Le crédit d'impôt serait fondé sur les coûts d'occupation, c'est-à-dire l'impôt foncier payé ou 20 % du loyer payé. Il s'élèverait à 10 % des coûts d'occupation, plus 625 \$ pour les personnes âgées ou 250 \$ pour les autres. Le montant du crédit ne pourrait pas être supérieur à 1 025 \$ pour les personnes âgées et à 900 \$ pour les autres, ni dépasser les coûts d'occupation. Il serait ensuite réduit de 2 % de l'excédent du revenu familial redressé sur 20 000 \$ pour les personnes seules et sur 25 000 \$ pour les familles.

Hausse de la Subvention aux personnes âgées propriétaires

Le montant maximal de la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier doublera, passant de 250 \$ à 500 \$, à compter de 2010.

Renforcement des régimes de retraite

Le gouvernement propose diverses mesures pour renforcer les régimes de retraite de l'Ontario, dont les principales visent à :

- ✓ simplifier et clarifier les règles applicables au partage des prestations lors de l'échec du mariage;
- ✓ permettre aux administrateurs d'offrir des programmes de retraite progressive aux travailleurs. Ainsi, les participants en âge de prendre leur retraite pourraient continuer à travailler tout en touchant une pension et en continuant à constituer des prestations.

MESURES AFFECTANT LES SOCIÉTÉS

Les mesures suivantes, décrites précédemment pour Desjardins, s'appliquent également aux autres sociétés :

- ✓ baisse de l'impôt sur le revenu des sociétés;
- ✓ réforme de la taxe de vente au détail;
- ✓ réforme des régimes de retraite.

Déduction pour amortissement accéléré

La mesure annoncée pour Desjardins à l'égard de l'amortissement accéléré lié aux acquisitions de matériel informatique vaut également pour les autres sociétés.

De plus, l'Ontario s'harmonise à la mesure fédérale qui prévoit que les entreprises de fabrication et de transformation bénéficient d'une déduction temporaire pour amortissement accéléré au taux de 50 %, calculée selon la méthode linéaire, pour les biens acquis en 2010 et en 2011. Par contre, un taux de 25 % (règle du demi-taux) s'appliquera dans l'année d'acquisition.

Assouplissement du crédit d'impôt à l'innovation

Le crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario sera étendu à un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises en portant la fourchette d'élimination progressive de revenu imposable, actuellement de 400 000 \$ à 700 000 \$, à entre 500 000 \$ et 800 000 \$. Cette mesure s'alignera sur le crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche prévue dans le budget fédéral de 2009.

Bonification de crédits à la formation

À l'égard des dépenses admissibles engagées après le 26 mars 2009, le taux du crédit d'impôt pour l'éducation

coopérative passe de 10 % à 25 % (de 15 % à 30 % pour les petites entreprises) et le montant maximal accordé passe de 1 000 \$ à 3 000 \$ par stage.

Également, le taux du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage passe de 25 % à 35 % (de 30 % à 45 % pour les petites entreprises) et le montant annuel maximal passe de 5 000 \$ à 10 000 \$. Ces mesures s'appliquent également aux dépenses admissibles engagées après le 26 mars 2009. De plus, ce crédit est maintenant permanent.

Quelques autres mesures

- ✓ extension permanente du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne au taux de 35 %;
- ✓ bonification permanente du crédit d'impôt pour les services de production au taux de 25 %;
- ✓ bonification de 30 % à 40 % du crédit aux entreprises pour mettre au point et mettre en marché leurs propres produits, sans égard à leur taille et de 25 % à 35 % pour celles qui mettent au point des produits dans le cadre d'ententes de services rémunérés à l'acte, aux fins du crédit d'impôt pour les produits multimédias interactifs numériques;
- ✓ bonification des dépenses en main-d'oeuvre admissibles engagées après le 26 mars 2009 et extension des critères d'admissibilité aux fins du crédit d'impôt pour les effets spéciaux et l'animation informatiques;
- ✓ élargissement, à compter du 27 mars 2009, des critères d'admissibilité pour un nombre illimité d'ouvrages d'un auteur canadien aux fins du crédit d'impôt pour les maisons d'édition.

ONTARIO : BUDGET 2009-2010

Une longue enfilade de déficits...

Le gouvernement opte pour la modernisation des infrastructures et une meilleure compétitivité fiscale

Comme pour la plupart des gouvernements, la crise actuelle frappe durement les équilibres budgétaires de l'Ontario. Personne ne sera vraiment surpris du déficit record de 14,1 G\$ pour l'exercice 2009-2010, mais la plupart des gens seront déçus de voir les déficits s'échelonner jusqu'en 2014-2015, soit pendant sept années consécutives. Le retour à l'équilibre pour 2015-2016 sera long et ardu, mais l'harmonisation de la taxe de vente avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale est une excellente initiative pour l'aider à y parvenir, en améliorant la compétitivité de l'économie. La croissance importante de 5,1 G\$ des investissements en infrastructures en 2009-2010, par rapport à l'année précédente, atténuera le recul de l'économie.

Tableau 1
État sommaire des opérations

En G\$	Réal		Prévisions						
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus bud. totaux	97,1	93,4	96,0	103,6	104,4	109,3	114,3	119,6	125,2
- Variation (%)	7,4	-3,8	2,8	7,9	0,8	4,7	4,6	4,6	4,7
Dép. de programmes	-87,6	-88,5	-99,6	-104,7	-101,9	-104,2	-106,6	-109,0	-111,5
- Variation (%)	10,5	1,0	12,5	5,1	-2,7	2,3	2,3	2,3	2,3
Frais de la dette	-8,9	-8,9	-9,3	-9,9	-11,1	-11,6	-12,0	-12,2	-12,2
- Variation (%)	1,1	0,0	4,5	6,5	12,1	4,5	3,4	1,7	0,0
Réserve	---	---	1,2	1,2	1,2	1,5	1,5	1,5	1,5
Solde budgétaire	0,6	-3,9	-14,1	-12,2	-9,7	-8,0	-5,8	-3,1	0,0
- En % du PIB	0,1	-0,7	-2,5	-2,1	-1,6	-1,3	-0,9	-0,4	0,0
Dette nette	142,4	149,4	169,8	189,5	205,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
- En % du PIB	24,3	25,1	29,2	33,3	34,4	---	---	---	---

n.d. : non disponible

Sources : Ministère des Finances de l'Ontario et Desjardins, Études économiques

François Dupuis
Vice-président et économiste en chef
Mathieu D'Anjou
Économiste senior

Yves St-Maurice
Directeur et économiste en chef adjoint
Benoît P. Durocher
Économiste senior

514-281-2336 ou 1 866 866-7000, poste 2336
Courriel : desjardins.economie@desjardins.com

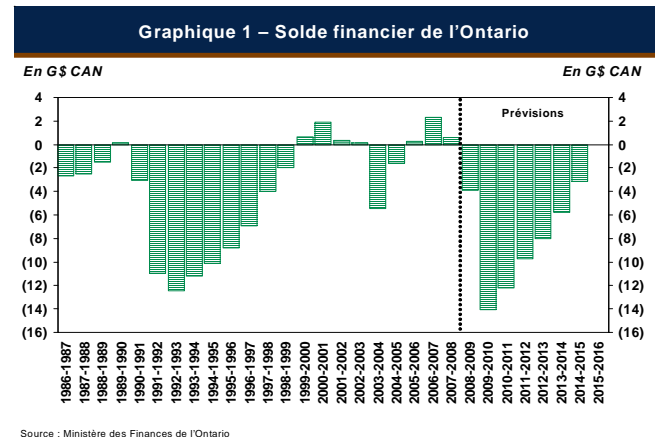
DES DÉFICITS BUDGÉTAIRES RECORDS

Sans surprise, les opérations budgétaires du gouvernement ontarien sont fortement impactées par la récession en cours. Pour l'exercice se terminant le 31 mars prochain, un déficit de 3,9 G\$ est maintenant prévu. Le budget de l'an dernier prévoyait pourtant un équilibre budgétaire, tout en mettant de côté une réserve de 750 M\$ pour éventualités. Compte tenu de l'importance de la détérioration des conditions économiques, cette réserve s'est avérée nettement insuffisante pour conserver l'équilibre budgétaire.

Le pronostic pour les prochaines années est pire. Un déficit record de 14,1 G\$ est prévu en 2009-2010 en raison d'une croissance rapide des dépenses de programmes (+12,5 %), ce qui est en soit une bonne chose en période de récession. Le déficit pourrait atteindre 12,2 G\$ en 2010-2011 et 9,7 G\$ en 2011-2012. Au total, le déficit cumulé atteindra près de 57 G\$ entre 2008-2009 et 2014-2015 (graphique 1).

Le retour à l'équilibre budgétaire n'est ainsi prévu qu'à compter de 2015-2016. Pour y parvenir, le gouvernement ontarien table sur un plan plutôt imprécis qui comporte notamment un contrôle serré de la progression des dépenses de programmes. Le défi est de taille et on peut se questionner sur la probabilité de revenir réellement à l'équilibre dans ce laps de temps. Le ministère des Finances se dote néanmoins d'une certaine marge de manœuvre avec une réserve annuelle de 1,2 G\$ jusqu'en 2011-2012 et de 1,5 G\$ pour les exercices subséquents. De plus, des fonds de prévoyance (pour le fonctionnement et les immobilisations) de 3,4 G\$ sont planifiés pour 2009-2010.

Ces déficits budgétaires colossaux se répercuteront évidemment sur l'endettement de la province. La dette nette, qui s'élevait à 142,4 G\$ au 31 mars 2008, bondira à 205,4 G\$ au 31 mars 2012. Exprimée en pourcentage du PIB nominal, cette dernière passera de 24,3 % à 34,4 % durant la même



Source : Ministère des Finances de l'Ontario

période. Malgré cette hausse, ce ratio demeura inférieur à celui de la majorité des autres provinces.

LA RELANCE ÉCONOMIQUE POURRAIT ÊTRE PLUS TARDIVE

Le ministère des Finances de l'Ontario a fortement révisé à la baisse ses prévisions économiques depuis son budget de l'an dernier (tableau 2). Alors qu'une hausse de 2,1 % du PIB réel était prévue lors du budget de l'an dernier pour l'année 2009, les projections présentées aujourd'hui comportent plutôt une baisse de 2,5 %. Ce revirement des perspectives économiques s'explique, bien entendu, par les effets de la récession mondiale sur les exportations ontariennes, par les difficultés structurelles et conjoncturelles de l'industrie de l'automobile ainsi que par un essoufflement de la demande intérieure. En outre, les dépenses de consommation ainsi que l'investissement résidentiel ont diminué significativement au cours des derniers mois.

Le ministre Duncan demeure néanmoins confiant que la récession en cours sera d'une durée relativement courte. Une amélioration de la conjoncture mondiale et, surtout, une

Tableau 2
Prévisions économiques et financières

Variation en %	2008			2009p			2010p		
	Budget 2008	Budget 2009	Mouv. Desjardins	Budget 2008	Budget 2009	Mouv. Desjardins	Budget 2008	Budget 2009	Mouv. Desjardins
PIB réel	1,1	-0,4 ^e	-0,1 ^e	2,1	-2,5	-3,3	2,7	2,3	1,0
PIB nominal	2,8	1,7 ^e	1,7 ^e	3,9	-2,4	-5,9	4,6	3,6	1,6
Emploi	1,0	1,4	1,4	1,1	-2,0	-3,1	1,3	0,8	-1,3
PIB réel américain	1,7	1,1	1,1	2,6	-2,6	-2,7	2,8	1,9	1,2
Dollar canadien (¢ US)	100,0	93,7	93,7	98,0	80,0	83,0	98,0	85,0	94,0
Bons du Trésor – 3 mois	3,3	2,3	2,3	3,8	0,6	0,5	4,5	1,1	0,7
Oblig. fédérales – 10 ans	3,9	3,6	3,6	4,5	2,9	2,8	5,2	3,3	3,3

e : estimations; p : prévisions

Sources : Ministère des Finances de l'Ontario et Desjardins, Études économiques

reprise de la croissance aux États-Unis devraient ouvrir la voie à une relance de l'économie ontarienne à compter de la mi-2009. Ainsi, le ministère des Finances table sur une progression de 2,3 % du PIB réel en 2010. Cette hypothèse d'une reprise économique en seconde moitié de 2009 est toutefois optimiste. Les nombreux déséquilibres observés un peu partout sur la planète mettront un certain temps à se résorber. Le mois de mars se termine dans quelques jours de sorte que la mi-année n'est plus que dans trois mois. Or, la situation économique ne semble pas sur le point de s'améliorer significativement. Certes, les derniers jours ont été marqués par quelques bonnes nouvelles sur la scène économique, mais la tendance générale est encore fortement à la baisse.

Dans ce contexte, la plupart des analystes prévoient que le recul du PIB réel canadien et ontarien sera beaucoup plus marqué au début de 2009. De plus, la correction des stocks des entreprises n'est visiblement pas encore entamée sérieusement au pays. Or, il faut s'attendre, comme c'est systématiquement le cas en période de récession ou de ralentissement économique marqué, à ce que les stocks des entreprises diminuent significativement au cours des prochains trimestres. Cela aura un impact négatif important sur le PIB réel tout au long de 2009. C'est pourquoi nous croyons que la récession se prolongera jusqu'à la fin de l'année. Notre prévision concernant le PIB réel est donc plus faible que celle utilisée par le ministère des Finances. Nous prévoyons une diminution de 3,3 % en 2009, suivie d'une modeste hausse de 1,0 % l'an prochain. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls prévisionnistes à afficher un tel pessimisme. D'autres institutions financières ayant récemment mis à jour leur scénario prévoient une croissance économique de près de 1 % pour 2010. Il y a fort à parier que d'autres organismes procéderont aussi à une révision à la baisse de leurs prévisions dans les semaines à venir.

Une progression moins rapide du PIB réel pourrait se traduire par une plus faible hausse des revenus et une croissance plus importante des dépenses. Visiblement, les déficits budgétaires pourraient être plus prononcés que prévu. Le prolongement de la récession entraînera aussi une augmentation moins rapide des prix. Cela aura un impact sur les opérations budgétaires et pourrait accentuer les déficits. Le ministère des Finances s'est toutefois gardé une certaine marge de manœuvre financière avec l'utilisation d'une réserve et des fonds de prévoyance, ce qui devrait lui permettre de faire éventuellement face à une plus forte détérioration des conditions économiques.

UN PLAN DE RELANCE QUI S'APPUIE SURTOUT SUR LES INFRASTRUCTURES

Le gouvernement de l'Ontario avait déjà annoncé plus tôt cette semaine qu'il investirait massivement dans les infrastructures. Au cours des deux prochaines années, les dépenses dans ce domaine s'élèveront à 27,5 G\$, soit 12,7 G\$ en 2009-2010 et 14,8 G\$ en 2010-2011. Le fédéral contribuera une somme supplémentaire de 5 G\$, ce qui résultera en une injection directe de 32,5 G\$ dans l'économie ontarienne. En proportion de la population, ce montant se compare au Plan des infrastructures du gouvernement du Québec. L'Ontario augmentera donc ses investissements en infrastructures de 66,9 % (5,1 G\$ de plus que l'an dernier), et de 16,2 % (2,1 G\$) respectivement au cours des deux prochains exercices (tableau 3).

C'est une bonne nouvelle pour l'économie ontarienne parce que les investissements en infrastructures ont un degré d'efficacité élevé pour stimuler l'économie. Le problème est qu'il est parfois long avant de mettre en branle ce genre de projets. En revanche, les fuites sont pratiquement nulles et les effets multiplicateurs sont importants. Cependant, le plan de relance s'arrête là ou presque. Outre un investissement

Tableau 3
Dépenses liées à l'infrastructure

En M\$	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Transports	3 197,8	4 228,5	4 814,0
Santé	2 078,7	3 177,4	3 912,3
Éducation	1 740,2	1 849,1	1 928,9
Autre	1 519,7	6 340,7	7 325,2
Total	8 536,3	15 595,7	17 980,3
<i>Moins : transferts et contributions d'autres partenaires</i>	<i>921,9</i>	<i>2 891,0</i>	<i>3 219,2</i>
Total des dépenses provinciales	7 614,4	12 704,7	14 761,1

Sources : Ministère des Finances de l'Ontario et Desjardins, Études économiques

Impacts sur les marchés financiers

Le budget ontarien ne rassurera pas entièrement les investisseurs préoccupés par la dégradation des finances publiques. D'importants déficits étaient pleinement anticipés à court terme, mais le retour prévu à l'équilibre seulement en 2015-2016 est préoccupant, surtout que le plan financier n'est pas très convaincant pour le moment. Les déficits importants combinés aux investissements de plus de 30 G\$ en infrastructures entraîneront une hausse significative de la dette et des émissions d'obligations ontariennes. Les besoins d'emprunt à long terme pour les prochains exercices ont ainsi bondi d'environ 15 G\$ annuellement, par rapport à ce qui était prévu dans le budget de l'an dernier. Heureusement, l'Ontario possède une certaine marge de manœuvre grâce à des réserves et à un ratio dette sur PIB relativement faible.

À première vue, les perspectives ne semblent pas très bonnes pour les obligations ontariennes. L'augmentation marquée des émissions et la détérioration de la situation économique et financière de la province sont des facteurs négatifs pour ces titres. Il faudra particulièrement surveiller la réaction des agences de crédit qui pourraient juger le plan de retour à l'équilibre budgétaire insuffisant. Plusieurs autres émetteurs sont toutefois dans une situation semblable à celle de l'Ontario. De plus, les écarts de taux par rapport aux obligations fédérales sont déjà extrêmement élevés à cause de la crise financière. Malgré les difficultés de l'Ontario, une baisse des écarts est donc possible d'ici quelques mois si les tensions s'amoinrent sur le marché du crédit.

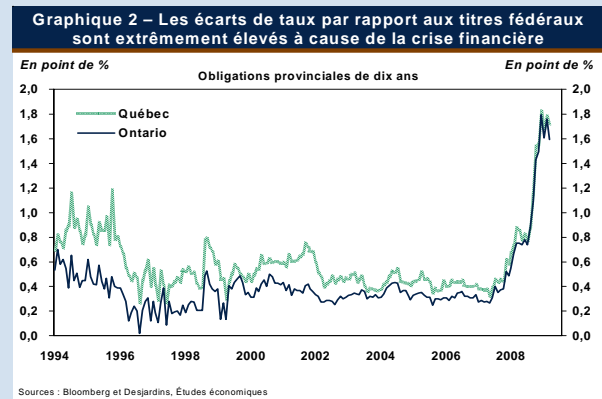


Tableau 4
Certains éléments influençant l'offre d'obligations ontariennes

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
En G\$			
Déficit / (excédent)	14,1	12,2	9,7
Investissements dans des immobilisations corporelles	9,5	11,4	10,4
Dette arrivant à échéance	14,6	15,7	16,7
Total des besoins en matière de financement	38,5	37,3	34,1
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	34,8	34,3	32,1

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

supplémentaire de 700 M\$ pour encourager la formation de la main-d'œuvre, la création d'un fonds de 300 M\$ pour les investissements dans les énergies vertes et 130 M\$ pour soutenir les secteurs de l'agriculture, des mines et de l'exploitation forestière, il y a bien peu de choses d'autres dans ce budget pour relancer l'économie.

Cet effort ne sera probablement pas suffisant pour assurer une reprise, mais cela fournira un appui important pour éviter que l'économie s'enlise davantage. On fait donc le pari que

les efforts déployés par les autres gouvernements, en particulier le plan Obama et le gouvernement fédéral, se répercuteront positivement sur l'économie ontarienne. Les nouvelles annonces d'aujourd'hui, en grande partie déjà pris en compte dans notre scénario économique, n'amèneront pas une révision de nos prévisions.

LA TAXE DE VENTE SERA HARMONISÉE, APRÈS 18 ANS!
À partir du 1^{er} juillet 2010 et sujet à l'approbation de l'Assemblée législative, la taxe de vente de l'Ontario sera harmo-

nisée avec la TPS fédérale. Le taux combiné de la nouvelle taxe de vente unique serait de 13 %. La partie provinciale serait de 8 % et celle du fédéral de 5 %. Cette initiative va dans le bon sens pour assurer une meilleure compétitivité de l'économie, surtout qu'elle est accompagnée d'une réduction de l'impôt des particuliers et des entreprises. Dans une période de rareté de la main-d'œuvre, il est impératif de mettre en place des mesures pour encourager les gens à rester sur le marché du travail. Une diminution de l'imposition du travail va dans ce sens et les revenus perdus sont compensés par une augmentation de la taxe à la consommation qui favorise l'épargne. De plus, lors d'un ralentissement économique, les revenus provenant de la taxe à la consommation seront probablement moins affectés négativement que ceux provenant de l'impôt des particuliers.

Ce changement majeur dans la structure de taxation en Ontario n'entrera en vigueur qu'à la mi-2010, lorsque la reprise économique sera mieux ancrée. La population aura aussi le temps de se préparer au choc. Pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012, le gouvernement de l'Ontario augmentera ses revenus provenant de la taxe de vente de 8,7 G\$ (comparativement au revenu de l'exercice 2009-2010). Pour compenser cette nouvelle imposition, des réductions de l'impôt des particuliers de 10,6 G\$ sur trois ans seront accordées. Celles-ci comportent des versements en argent comptant pouvant totaliser jusqu'à 1 000 \$ par famille en 2010 et en 2011. C'est 4 G\$ qui seront redistribués à 6,5 millions de familles.

Un crédit d'impôt remboursable permanent de 260 \$ et un crédit d'impôts fonciers bonifié sont aussi attachés à la taxe de vente, pour la population à revenu faible et moyen. De plus, des baisses permanentes de l'impôt des particuliers de 1,1 G\$ seront accordées pour la première tranche d'imposition. Pour terminer, des réductions de l'impôt des entreprises

évaluées à 4,5 G\$ sur trois ans sont aussi accordées. Il faut aussi mentionner que le Canada et l'Ontario ont conclu une entente en vertu de laquelle le gouvernement fédéral verserait 4,3 G\$ à la province en paiements de transferts pour favoriser la croissance économique et appuyer la transition à la taxe sur la valeur ajoutée.

TOUT LE TRAVAIL RESTE À FAIRE

Pour les deux prochaines années, le gouvernement de l'Ontario tentera de traverser la crise sans trop de dégâts. On injecte de l'argent directement dans l'économie par le biais d'investissements en infrastructures pour tenter d'amortir la chute déjà brutale de l'économie. Les déficits et la dette absorberont les coups. Le ratio de la dette par rapport au PIB passera donc de 25,1 % en 2008-2009 à 33,3 % en 2009-2010.

L'harmonisation de la taxe de vente avec la TPS pose les fondations d'une économie plus compétitive. Par contre, le gouvernement reste plutôt imprécis sur les gestes qui devront être posés pour éliminer les déficits budgétaires au cours des prochaines années. Une suite de sept déficits, c'est long, alors qu'une autre crise pourrait survenir d'ici là. Le gouvernement se retrouve aux prises avec un déficit structurel et non seulement conjoncturel. D'ailleurs, l'économie ontarienne devra aussi faire face à une restructuration en profondeur, alors que les problèmes d'ajustement de l'industrie automobile restent entiers.

L'élimination d'un déficit structurel demandera des actions concrètes du côté des revenus et de la structure des dépenses. Dans ces circonstances, le gouvernement devra sans doute revoir ses façons de faire et la prestation des services offerts à la population en général. Des choix seront donc nécessaires et, comme partout ailleurs sur la planète, ils seront probablement douloureux.